

COMMUNE DE CASTELNAU MONTRATIER – SAINTE ALAUZIE
(Lot)

Procès-verbal du Conseil Municipal du 8 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le 8 avril, à vingt heures trente minutes
Le Conseil Municipal de la Commune de Castelnau Montratier – Sainte Alauzie
dûment convoqué le 31 mars 2021, s'est réuni en session ordinaire à huis clos
à la salle des fêtes de Castelnau-Montratier sur convocation de Monsieur Dominique Marin, Maire.

Présents : M. Mmes. Claudine Boissel, Aurélien Bonnemort, Élodie Boyer, Gilbert Brocard, Jean-Luc Cambe, Lysiane Clary, Gaëlle Duchêne, Rémi Dupont, Isabelle Espitalier, Patrick Gardes, , Angélique Ginibre, Didier Guillou, Sébastien LafargueÉliane Laval, Dominique Marin, Céline Marin-Bonnemort, Valérie Peleran, Claire Perrotte, Joëlle Sanson,

Excusé avec procuration : Mme Claire Perrotte a donné procuration à Joëlle Sanson.

Absent : M. Nicolas Gauzin Michel Lacoste

Excusé : M. Pascal Ressigeac, Bernard Resseguier.

Soit : Pour toutes les délibérations : 19 votants.

Secrétaire de séance : Madame Eliane Laval

Désignation d'un secrétaire de séance : Madame Eliane Laval

Le conseil municipal a validé à l'unanimité le procès-verbal du 11 mars 2021.

Monsieur le Maire donne lecture comme le prévoit la loi, d'un tableau regroupant toutes les indemnités versées aux élus de la commune pour 2020.

Indemnités annuelles brutes des élus pour 2020		
NOM	Communale	Intercommunale
MARIN Dominique	9 386,86	3 158,14
SANSON Joëlle	5 544,72	0,00
DUPONT Rémi	3 413,64	0,00
BOISSEL Claudine	3 413,64	0,00
BROCARD Gilbert	3 413,64	0,00
GINIBRE Angélique	3 413,64	0,00
CLARY Lysiane	1 115,29	0,00
BILBAULT Solange	1 663,68	0,00
BONNEMORT Maurice	1 663,68	0,00

ESPITALIER Isabelle	1 663,68	0,00
GARDES Patrick	6 203,59	0,00
LAVAL Eliane	1 663,68	0,00
PARAIRE Gilbert	1 663,68	0,00
RESSEGUIER Bernard	7 116,61	0,00
ROLS Jacques	3 101,79	2 242,50
SER Jean-Yves	1 663,68	0,00
TOTAUX	56 105,50	5 400,64

1 - Délibérations :

1-1- Vote des taux d'imposition :

Monsieur Didier Schnakenbourg explique à l'assemblée l'augmentation du taux du foncier bâti par la perception par la commune de la taxe communale et départementale du foncier bâti. Un reversement aura lieu au conseil départemental après application d'un coefficient correcteur. Pour l'année 2021, le montant reversé s'élève à 215 572 euros.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les taux des 3 taxes directes pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les taux suivants :

- Foncier bâti	:	33,39 %
- Foncier non bâti	:	49,52 %
- C.F.E	:	11,94 %

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

1-2 – Vote des subventions 2021 :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer des subventions pour l'année 2021 aux associations et autres organismes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'attribuer les subventions ci-annexées et d'inscrire la dépense du Budget Primitif de 2021 au compte 6574.

	SUBVENTION	VOTE 2020	PROPOSIT° 2021	RE- MARQUES
	Cotisations obligatoires	2 160,00	1 960,00	
1	Chambre des Métiers (Apprentis 4 x 80 €)	480,00	560,00	
2	Mutuelle Entraide - coups durs	380,00		
3	Cinélot	800,00	400,00	
4	Association APA-LAMI	500,00	1 000,00	
	Ecoles et collège	400,00	800,00	
5	Ecole Primaire - Classe découverte (50 X 40 €)			
6	Ecole Primaire - Coopérative	250,00	250,00	

7	Ecole Maternelle - Coopérative	150,00	150,00
8	Ecole Maternelle Classe Découverte (27 x 35 €)		400,00
	Associations sportives	9 300,00	10 450,00
9	C.O.C.	6 000,00	6 500,00
10	F.C.Q.B	1 000,00	500,00
11	Société de Pétanque		
12	Tennis Club	600,00	600,00
13	Judo/Gym Lafrançaise		
14	Club de Karaté	1 000,00	2 500,00
15	Quercy Mongolfières	200,00	100,00
16	Sport nature en Quercy Blanc	500,00	250,00
	Associations culturelles	9 300,00	11 600,00
17	Par'En Délire		
18	Amicale des Donneurs de Sang -	900,00	900,00
19	Les Amis de la Maison Jacob	800,00	400,00
20	Lézard de la rue	600,00	2 000,00
21	Festival du Quercy Blanc	200,00	100,00
22	Musicarpège	600,00	1 500,00
23	Causse toujours	500,00	1 500,00
24	Quercy Country	400,00	500,00
25	Chemins en Quercy	300,00	150,00
26	Trotte Cailloux	100,00	150,00
27	Adhésion ludothèque de Montcuq	300,00	500,00
28	A livres ouverts	1 000,00	500,00
29	Champ de gestes	400,00	400,00
30	La Millerette (chemin des Arts' cades)	2 000,00	2 000,00
31	Amicale Sainte Alauzienne	300,00	200,00
32	Patrimoine de nos enfants	650,00	300,00
33	Association Atelier Musical	250,00	500,00
	Animation et commerce	3 350,00	3 700,00
34	Comité d'animation	800,00	800,00
35	Marchés des Producteurs	1 400,00	1 400,00
36	Ass.commerçants du dimanche (marché de Noël)		
37	Association Commerçants du dimanche matin		
38	Fête des Vins		1 500,00
39	Club de l'amitié Sainte-Alauzie	300,00	
40	Comité des fêtes de Divillac	400,00	
41	Le Bel Age	450,00	
	Associations caritatives	2 650,00	3 200,00
41	Accompagner Echanger Réunir et Ecouter AERE 46		
42	Association des Paralysés	50,00	50,00
43	Association des sclérosés	50,00	50,00
44	Les restos du Cœur	500,00	500,00
45	Les bleuets de France		300,00
46	Ass. De Linon à Saint-Luc (Maison de Retraite de Castelnau)		
47	Quercy Contacts	300,00	500,00
48	A F M (téléthon)	300,00	300,00
49	Phil Antrope	450,00	500,00
50	Association FNACA	200,00	
51	Golem qui roule	500,00	500,00
52	Secours populaire français	300,00	500,00
	Autres associations	3 300,00	3 250,00
53	Société de pêche (AAPPMA)		100,00
54	Société de Chasse	650,00	650,00
55	Amicale des Pompiers	1 500,00	1 500,00
56	Prévention routière	200,00	100,00
57	Association de propriétaires chasseurs Sainte-Alauzie	450,00	450,00

58	Association royaume du coucou	500,00	250,00	
59	Musée de la Résistance	200,00	200,00	
	Divers	0,00	500,00	
60	Divers film Clamagirand		500,00	
TOTAL		30 460,00	35 460,00	

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

1-3 – Vote du budget primitif commune 2021 :

Monsieur le Maire présente les propositions pour le Budget Primitif 2021 de la commune qui s'équilibre comme suit :

	<u>DÉPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Section de Fonctionnement :	2.244.463,75	2.244.463,75
Section d'Investissement :	938.705,00	938.705,00
	-----	-----
	3.183.168,75 €	3.183.168,75 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de donner un avis favorable aux propositions ci-dessus mentionnées.

Fait et délibéré les jours, an et mois que dessus.

1-4 – Vote du budget primitif lotissement 2021 :

Monsieur le Maire présente les propositions pour le Budget Primitif 2021 lotissement qui s'équilibre comme suit :

	<u>DÉPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Section de Fonctionnement :	105 995,71 €	105 995,71 €
Section d'Investissement :	86 859,71 €	86 859,71 €
	-----	-----
	192 855,42 €	192 855,42 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de donner un avis favorable aux propositions ci-dessus mentionnées.

Fait et délibéré les jours, an et mois que dessus.

1-5 – Vote du budget primitif logements 2021 :

Monsieur le Maire présente les propositions pour le Budget Primitif 2021 logements qui s'équilibre comme suit :

	<u>DÉPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Section de Fonctionnement :	57 772,63 €	57 772,63 €
Section d'Investissement :	105 571,75 €	105 571,75 €
	-----	-----
	163 344,38 €	163 344,38 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de donner un avis favorable aux propositions ci-dessus mentionnées.

Fait et délibéré les jours, an et mois que dessus.

1-6 – Demande de subvention au titre du patrimoine remarquable :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que les cloches des églises de Saint-Anthet et de Saint-Privat de Brette ont été décrochées et qu'il est nécessaire aujourd'hui de restaurer le joug et le battant de la cloche datant de 1743, ainsi que de remplacer le joug de la cloche datant de 1617.

Monsieur le Maire demande l'autorisation à l'assemblée de déposer une demande de subvention au titre du patrimoine remarquable auprès du Conseil Départemental du Lot ainsi qu'auprès des services de la Région Occitanie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande, et approuver le plan de financement suivant :

Montant des travaux HT	: 7 075,00 €
Patrimoine remarquable (25 %)	: 1 769,00 €
Subvention Région (20%)	: 1 415,00 €
Fonds propres pour le solde	: 3 891,00 €

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

1-7 Signatures des avenants concernant le dossier d'extension du cimetière de Castelnau- Montratier

∴

Monsieur le maire informe le conseil municipal, qu'à la suite de la négociation avec la société Elabor, l'accord suivant a été trouvé :

Avenant 1 avec la société Mercadier	: 164 537,13 euros H.T.
Avenant 1 avec la société Elabor	: 20 058,39 euros H.T.
Avenant 1 avec la SARL LAVITRY	: 9 406,50 euros H.T.

Aujourd'hui il est nécessaire que le conseil municipal donne l'autorisation à Monsieur le Maire de signer les avenants correspondants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne, à l'unanimité, l'autorisation à Monsieur le Maire de signer les avenants, ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

1-8 – Achat des parcelles cadastrées section AB numéros 751 et 15 :

Monsieur le maire informe le conseil municipal, qu'il est nécessaire d'acheter les parcelles cadastrées AB n° 751 et 15 situées avenue du Général de Gaulle Castelnau-Montratier 46170 Castelnau Montratier – Sainte Alauzie dans le cadre de la réserve foncière communale.

Le prix d'achat des terrains s'élève à 50 000 euros. Les frais d'acte et de géomètre seront à la charge de l'acheteur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité donne un avis favorable à l'achat de ces parcelles et autorise le maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

1-9 – Création d'une voie pour l'adressage postal :

Par délibération en date du 4 avril 2018, le conseil municipal précédent a décidé de mettre en œuvre l'adressage postal sur la commune afin de faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation par GPS pour les services de secours, les entreprises de livraison.....

A ce jour il est nécessaire de créer une nouvelle voie sur la commune déléguée de Sainte-Alauzie. Il s'agit :

<u>Libellé de la voie</u>	<u>Numérotation</u>
Impasse du moulin de Ramps	253

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la création de cette voie ainsi que la numérotation de l'immeuble situé sur celle-ci.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

1-10 – Adhésion au SIFA de la commune de Lhospitalet :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité Syndical Intercommunal de Protection Animale a accepté l'adhésion de la commune de L'hospitalet, lors de sa dernière réunion.

En application de l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Communes adhérentes au Syndicat doivent à leur tour donner leur avis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'adhésion de la commune ci-dessus nommée.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

1-11 – Approbation des nouveaux statuts du SIFA :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité Syndical Intercommunal de Protection Animale a accepté l'adhésion de la commune de L'hospitalet, lors de sa dernière réunion.

En application de l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Communes adhérentes au Syndicat doivent à leur tour donner leur avis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'adhésion de la commune ci-dessus nommée.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

2 – Informations :

Centre de vaccination éphémère :

Un centre de vaccination éphémère va ouvrir ses portes le 14 avril 2021. Une livraison de 16 flacons sera effectuée à la pharmacie de Castelnau-Montratier, ce qui représente environ 96 doses.

Seules les personnes de 70 ans sont concernées par cette vaccination.

Aurélien Bonnemort demande si la partie accueil /secrétariat de l'EHPAD actuel serait disponible à la location pour qu'un commerce puisse s'y installer.

Divers :

Madame Gaëlle Duchêne conseillère municipale fait remonter des remarques rapportées par des administrés :

- Des parents d'élèves laissent leurs voitures allumées, devant le portail, pendant qu'ils sont partis récupérer leurs enfants à l'école
- Animation du marché : Il faudrait faire 1 marché avec les artistes locaux.
- Madame Gaëlle Duchêne demande si le marché aux fleurs va être organisé. Madame Lysiane Clary conseillère municipale confirme qu'il sera bien organisé le 25 avril 2021.

Corps et harmonie :

L'association demande l'autorisation d'utiliser le stade afin de pouvoir reprendre les cours en extérieur.

Après vérification auprès des services de la préfecture du Lot, si les règles de distanciation et de kilométrage sont respectées, il n'y a pas de problème pour la reprise des cours.

Problème d'éclairage public :

Madame Isabelle Espitalier conseillère municipale fait remonter une information sur l'absence d'éclairage public depuis plusieurs jours dans le secteur de Fontenille.

L'entreprise est intervenue et va contacter ENEDIS, car le problème provient du transformateur.

Panneau de circulation:

Monsieur Patrick Gardes conseiller municipal fait savoir que le panneau stop du carrefour du moulin a été tourné, ce qui rend ce carrefour dangereux.

Le nécessaire sera fait demain.

Déplacement de la médiathèque :

Monsieur Patrick Gardes conseiller municipal informe Monsieur le Maire qu'il n'était pas au courant de la réunion ZOOM organisée à ce sujet, car il était absent à ce moment-là. Il demande ce que va devenir le bâtiment de la médiathèque une fois son transfert effectif.

Monsieur le Maire explique que l'association de la maison Jacob a besoin de place, et normalement les salles lui seront attribuées.

Monsieur Patrick Gardes conseiller municipal demande si il n'y a pas l'obligation de rendre accessible ce bâtiment.

Monsieur le Maire répond que non.

Communauté de Communes du Quercy Blanc :

Monsieur le Maire informe que le toboggan de la piscine va être refait pour la saison 2022. Le coût de ces travaux s'élève à 125 000 euros.

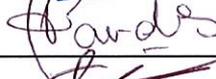
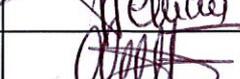
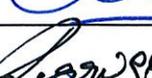
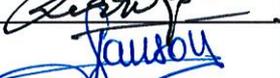
Les horaires d'ouverture de la piscine restent les mêmes que la saison précédente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 55

COMMUNE DE CASTELNAU MONTRATIER - SAINTE ALAUZIE (Lot)

Validation du procès verbal

de la réunion du conseil municipal du 8 avril 2021

NOM	Prénom	Signature	Observations
BOISSEL	Claudine		
BONNEMORT	Aurélien		procuration à Lysiane Clary
BOYER	Elodie		
BROCARD	Gilbert		
CAMBE	Jean-Luc		
CLARY	Lysiane		
DUCHÊNE	Gaëlle		
DUPONT	Rémi		
ESPITALIER	Isabelle		
GARDES	Patrick		
GAUZIN	Nicolas		
GINIBRE	Angélique		
GUILLOU	Didier		
LACOSTE	Michel		
LAFARGUE	Sébastien		
LAVAL	Eliane		
MARIN	Dominique		
MARIN-BONNEMORT	Céline		
PELERAN	Valérie		
PERROTTE	Claire		
RESSÉGUIER	Bernard		procuration à Eliane Laval.
RESSIGEAC	Pascal		
SANSON	Joëlle		